

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-42

L'an deux mil vingt-trois

Le douze octobre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, M. PETITJEAN

Secrétaire de séance : M. GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 6 octobre 2023

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS COMMUNAL A L'ASSOCIATION ALFA3A

Monsieur Ludovic CURT, Adjoint au Maire délégué aux affaires relatives à l'école, à la petite enfance et au cadre de vie, informe l'Assemblée que l'association ALFA3A sollicite régulièrement le prêt du minibus communal dans le cadre des activités menées par l'accueil de loisirs « Graines de Malice ».

Une convention a été établie afin de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Servas met à la disposition de l'Association ALFA3A le minibus communal de 9 places de marque Renault Trafic et notamment les droits et devoirs de chacune des parties.

VU les modalités administratives, financières et techniques définies dans la convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre la Commune de Servas et l'Association ALFA3A ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

